

ENSEIGNEMENT DE CINEMA-AUDIOVISUEL

Le lycée Stendhal est le seul établissement du Lot-et-Garonne à proposer cet enseignement que les élèves peuvent suivre en option facultative et/ou en enseignement de spécialité.



Il s'agit d'un enseignement de pratique artistique qui délivre aussi un contenu théorique. Cet enseignement est assuré par les professeurs du lycée mais aussi par des intervenants extérieurs qui sont des professionnels du cinéma.

L'élève apprend à analyser les images en mouvement en s'initiant aux œuvres classiques : sous la direction de leur enseignant les élèves acquièrent un vocabulaire qui leur permet de décrire les images et surtout d'en saisir les enjeux esthétiques. Chaque film étudié est replacé dans son contexte historique et artistique.

Fort de ces acquis théoriques l'élève s'initie également aux étapes de la réalisation d'une œuvre cinématographique. Il lui est demandé d'écrire une histoire, dans le cadre formateur d'un travail de groupe où il est essentiel d'apprendre à s'écouter. A partir de cette trame narrative l'élève apprend à écrire un scénario et à produire un découpage technique.

Enfin, avec l'aide des intervenants techniques l'élève et son équipe tournent le film. Dernière étape : le montage, moment essentiel où le film s'écrit définitivement.

Développer sa culture générale artistique et littéraire, apprendre à travailler en groupe avec des outils de qualité (le lycée peut fournir le matériel), et sous la direction technique de professionnels du cinéma, savoir mener à bien un projet dont la réalisation s'étend sur plusieurs mois (de la conception jusqu'à la projection en salle de cinéma lors de **Clap Première**), tels sont les enjeux de cet enseignement unique à la croisée de la pratique et de la théorie, et qui favorise aussi de la part de l'élève un accès progressif à l'autonomie.

Modalités d'enseignement et d'examen :

Option CAV facultative : de la seconde à la terminale, 3 heures hebdomadaires.

Enseignement CAV de spécialité : de la première à la terminale :

- 4 heures hebdomadaires en première

- 6 heures hebdomadaires en terminale

Il comporte un programme limitatif de deux œuvres à étudier qui feront l'objet d'une épreuve écrite, ainsi que la réalisation d'un film qui sert d'appui à l'épreuve orale. L'ensemble est coefficienté 16 au Baccalauréat.

Les perspectives naturelles de cet enseignement sont les études supérieures consacrées aux métiers de l'image, du son et du montage, aux métiers liés à la production et à la distribution des œuvres (aspect commercial et juridique), ainsi qu'aux métiers de médiation culturelle et du journalisme.